

ARRETE DU MAIRE 2024-3.5-560

Objet : Ouverture d'une enquête publique dans le cadre du projet de cession d'un terrain dépendant du domaine public routier - parking avenue de la Contamine

Le Maire de Tullins,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.141-1 à L.141-13 et R.141-1 à R.141-9 Code de la voirie routière,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la Loi n° 2004- 1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit,

Vu le Décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière (partie réglementaire),

Vu la délibération n° 2024-3.2-197 du Conseil municipal du 28 novembre 2024 sur le projet de cession d'un terrain dépendant du domaine public routier autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ouvrir l'enquête publique – parking avenue de la Contamine,

Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

ARRETE

Article 1 : Le projet de cession d'un terrain dépendant du domaine public routier parking avenue de la Contamine sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière.

Cette enquête, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie de Tullins dont le siège est Clos des Chartreux à Tullins (38210).

Elle se déroulera du lundi 13 janvier 2025 à 8h30 au lundi 27 janvier 2025 à 18h00 inclus.

Article 2 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché à la porte principale de la Mairie de Tullins et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, et éventuellement publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci dans deux journaux d'annonces légales du département.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront déposés en Mairie de Tullins, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er}.

Le dossier sera aussi consultable sur le site internet de la Commune www.ville-tullins.fr.

Article 4 : Madame Pascale POBLET est désignée pour exercer les fonctions de Commissaire-enquêtrice.

Article 5 : Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la Mairie de Tullins et consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit :

- Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00,
- Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00,
- Jeudi : 8h30-12h30,
- Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30.

Les observations du public pourront également être adressées par courrier à la Mairie de Tullins, à l'attention de Madame la Commissaire-enquêtrice, par courriel à l'adresse : enquete.poblet@gmail.com ou lui être remises directement lors de ses permanences.

Les permanences de Madame la Commissaire-enquêtrice auront lieu :

- Vendredi 24 janvier 2025 de 11 heures à 12 heures,
- Lundi 27 janvier 2025 de 17 heures à 18 heures.

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête, soit le lundi 27 janvier 2025 à 18 heures, le registre d'enquête sera clos et signé par Madame la Commissaire-enquêtrice qui, dans le délai d'un mois, transmettra à Monsieur le Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de ses conclusions motivées.

Article 7 : Les conclusions de l'enquête seront consultables en Mairie et sur le site internet de la Commune.

Article 8 : Si la délibération du Conseil municipal passe outre les conclusions défavorables de la Commissaire-enquêtrice, elle devra être motivée.

Article 9 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Commissaire-enquêtrice.

Article 10 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Isère et ampliation adressée aux services municipaux concernés.

Le 12 décembre 2024

Le Maire



Gérald CANTOURNET